



# Le Petit Echo

DE SAINT BLAISE DU BUIS



**N° 24**  
SEPTEMBRE  
2014

## EDITORIAL

La rentrée est là : l'occasion de mettre en place nos activités périscolaires. Cette charge supplémentaire est à évaluer pour s'assurer qu'elle est réellement efficace sur l'équilibre de nos enfants. Charge acceptée, je continuerai à me battre pour que l'intérêt de l'enfant soit réellement respecté.

Bienvenue dans l'équipe à Sandrine Guerreiro qui va prendre la responsabilité des activités périscolaires, ainsi qu'aux animateurs.

Je tiens à remercier les bonnes mains qui ont bénévolement aidé à remettre en état une salle pour les activités, à aménager la cantine. Ces actions solidaires et citoyennes sont à saluer et c'est comme cela, dans ces temps de crise, que nous pourrions concrétiser certains de nos projets solidaires et citoyens. Je compte sur les Buissards pour apporter leur aide. Soyons réalisateurs de projets !

Ce journal voit l'apparition d'un nouveau sujet : « Nos agents municipaux ». Ils participent très activement à la vie du village.

En septembre nous allons préparer nos projets, nos budgets futurs, et revoir notre PLU...

J'ai pris le temps de mesurer des difficultés de plusieurs Buissards pour rester sur notre commune. Aujourd'hui, Saint Blaise du Buis voit laisser partir nos jeunes couples sur d'autres communes faute de pouvoir offrir des logements locatifs. Il va bien falloir trouver une solution.

Bonne rentrée à vous tous !

*Votre maire, Anthony Lecreur*

## AU SEIN DU CONSEIL

### EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les compte-rendus des délibérations sont consultables sur le site [www.saintblaisedubuis.fr](http://www.saintblaisedubuis.fr)

#### ■ SÉANCE DU 28 MAI 2014

- Proposition de membres supplémentaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI)
- Désignation des représentants aux commissions du Pays Voironnais :
  - Commission Développement économique, emploi et formation : K. VERY et S. NOGUER
  - Commission Aménagement du territoire, urbanisme et logement : A. LECUREUR et M. JEANNERET
  - Commission Organisation de la mobilité : R. TESSAUR et G. BAGDAHN
  - Commission Culture, patrimoine culturel et équipements sportifs : V. LÉONARDI et S. NOGUER
  - Commission Protection de l'environnement : E. AFONSO-SARAT et J. BRAIN

### ■ INFORMATION COMMUNICATION

La commission Information-communication instaurée en mars dernier s'est attelée à maintenir la publication des journaux municipaux (Petit Echo et Feuille du Buis) tels que définis par l'ancienne municipalité, cela dans le souci de continuer à informer les Buissards sur les travaux et les actions réalisés ces six derniers mois.

Le site Internet [www.saintblaisedubuis.fr](http://www.saintblaisedubuis.fr) est alimenté régulièrement des textes issus des supports papier avec les informations les plus à jour qui soient. Ainsi, **le site se veut complémentaire des journaux papiers** avec notamment la publication de **diaporamas photos**. Vous avez été nombreux à consulter le site Internet ces derniers mois avec un pic des nombres de visites en juin : près de 1 400 visites. 1 250 en juillet. Nous prévoyons une baisse prévisionnelle en août due aux vacances de bons nombres d'entre nous.

Vous y trouverez notamment les **plannings des salles communales** : Halle du Buis, salle Parménie et salle de la Sure. Ainsi vous pourrez identifier les jours de disponibilités pour l'organisation de vos soirées privées avant de réserver par téléphone auprès de la mairie.

**L'agenda des événements à Saint Blaise** est à la disposition des associations locales pour publier leurs différentes dates et manifestations de l'année. Pour tout changement il suffit de prévenir la mairie. Les plannings seront mis à jour en conséquence par la commission.

Une **nouvelle charte graphique est en cours de réflexion**. Nous étudions aussi le nombre de supports et leur fréquence de parution. Notre objectif est de proposer des journaux conviviaux, avec des articles courts, de nouvelles rubriques utiles à chacun. Il s'agira de changement dans la douceur. A suivre.

### ■ SÉANCE DU 11 JUIN 2014

- Lancement d'un marché public de travaux pour la réfection du sol et la réalisation d'un écran de rétroprojection à la Halle du Buis ;
- Choix de l'entreprise LAQUET TENNIS à Lapeyrouse-Mornay (26) pour réaliser la clôture des courts de tennis – montant 14 400 € TTC ;
- Renouvellement de la convention avec le fournisseur de repas du restaurant scolaire GUILLAUD TRAITEUR à La Côte Saint André (38) pour l'année scolaire 2014/2015 au prix unique de 3,46 € TTC/repas ;
- Tarif de cantine fixé à 4,70 € et tarif garderie maintenu à 1,05 € pour l'année scolaire 2014/2015.

### ■ SÉANCE DU 25 JUIN 2014

- Développement du système d'inscription aux services périscolaires ISSILA dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires – montant 1 080 € TTC. Les familles pourront ainsi inscrire leurs enfants aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur ISSILA.
- Attribution des subventions de fonctionnement aux associations au titre de 2014. Cf. site Internet [www.saintblaisedubuis.fr](http://www.saintblaisedubuis.fr) pour le détail des montants.
- Attribution d'une subvention de 1 100 € à l'association de Tennis Club de Réaumont-La Murette chargée des festivités du 14 juillet 2014. Le coût du feu d'artifice est de 3 700 € auquel vient se déduire la subvention du Conseil général de l'Isère de 1 500 € (contre 2 000 € l'année précédente). Le reste est soldé par la participation des communes de Réaumont et de St Blaise du Buis sous forme de subvention d'un montant identique.
- Renouvellement de la convention avec la Murette pour l'utilisation des équipements municipaux par l'association Ecl'Danse pour l'année scolaire 2014/2015 ;
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de la Halle du Buis au Collège de Chirens pour l'année scolaire 2014/2015.

## ACTIVITÉS MUNICIPALES

### ■ PORTRAIT D'ÉLU



A 43 ans, Anthony Lecœur, originaire de Normandie, a été élu maire de Saint Blaise du Buis le 23 mars dernier. Recruté par un chasseur de tête professionnel pour venir travailler dans la région en 2002, il est responsable d'une équipe de techniciens de maintenance et maître d'apprentissage chez Ulis (fabricant de détecteurs infrarouges).

Qui aurait pensé que ce Buissard d'adoption allait un jour s'investir à la mairie d'un village de 1 002 âmes ?

Personne. « *Pas même moi vivant à Saint Blaise du Buis... ma seule ambition politique étant d'AIDER !* », avoue Anthony, dont c'est un 1er mandat d'élu, mu notamment par le désir de dynamiser le village.

Ce jeune élu a l'habitude des responsabilités tant côté professionnel que côté personnel.

En effet, Anthony gère professionnellement un budget à 7 chiffres.

Investi ces dernières années dans sa commune au sein du Basket Club Bavonne, il a apporté largement son aide, en tant que membre de bureau, responsable de commission, joueur, et entraîneur.

Il est de surcroît à la tête d'une tribu de 5 enfants et conjointement avec Céline, ils sont « famille d'accueil » depuis 8 ans et élèvent 2 enfants placés par le Conseil général de l'Isère.

9 à la maison ! « *Il faut des règles sinon c'est vite l'anarchie* », livre Anthony.

Côté mairie, c'est pareil. Il dirige une équipe municipale de 22 personnes. Après une phase d'observation, d'écoute et d'analyse, le jeune maire fixe les objectifs à son équipe. Pour autant, « *il ne faut pas confondre vitesse et précipitation* », conseille Anthony qui s'est concentré sur les actions déjà engagées, a pris la mesure de ce nouvel environnement pour choisir les décisions qui s'imposent.

« *Je peux mettre du temps avant de décider, le temps pour moi d'avoir un maximum d'éléments, mais lorsqu'une décision est prise, on y va !* », lance le maire de Saint Blaise du Buis. « *Je sais aussi me remettre en question. L'occasion d'ajuster les objectifs et de repartir encore plus fort. C'est ainsi que je fonctionne* », résume-t-il. Le ton est donné.

## QUI CONNAÎT ÉRIC DURAND ?



Marié à Agnès, 2 enfants, Éric est Adjoint technique territorial principal. Son métier consiste à exécuter des tâches dans multiples domaines pour l'entretien de nos bâtiments, la voirie, les espaces verts...

Recruté en 1980 comme cantonnier à pied, Éric a vu son métier évoluer et se mécaniser au fil des ans. Il a accompagné 4 maires et s'est vu décerner la médaille Vermeil du travail en 2013. Ses compétences et connaissances font de lui un élément important de la vie du village.

Éric œuvre pour assurer un bon cadre de vie pour les Buissards. Cependant il regrette par exemple « l'incivilité des gens qui déposent leurs déchets sur la commune, venant notamment boucher les grilles d'eaux pluviales », cette charge supplémentaire, inutile et coûteuse pour la commune. En fonction de la météo, Éric s'applique à entretenir nos espaces verts et les bacs fleuris mais son travail est souvent invisible aux yeux de tous : réfection de peintures, réparations diverses, gestion des ordures des salles communales, entretien des voies..., son agenda est bien rempli.

La plus grande partie de sa carrière est maintenant derrière lui. Il est probable que nous devons préparer son remplacement durant ce mandat.

En passant, un petit bonjour à son égard serait le bienvenu.

Disponibles et serviables, les agents appliquent les décisions délibérées par les élus sous la responsabilité du Maire. Ils méritent donc la plus grande des courtoisies.

A.Lecqueur

## AMBROISIE : POURQUOI LA COMBATTRE ?

L'ambroisie est une plante sauvage nuisible à la santé. Cette mauvaise herbe de la même famille que le tournesol provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques.

En effet, au mois d'août, au moment de sa floraison, elle essaime dans l'air un pollen allergisant qui provoque des rhinites (nez qui coule) des conjonctivites (yeux qui grattent et qui rougissent) des trachéites (toux sèches) ainsi que de l'asthme et de l'urticaire.

Le pic de ces symptômes s'observe durant la première quinzaine de septembre.

L'épicentre de la concentration nationale en ambroisie se trouvant au nord de l'Isère et de la Drôme fait que notre village, Saint Blaise du Buis, se voit très concerné par ce fléau.

Dans notre région, les soins prodigués aux malades souffrant de cette allergie spécifique ont un coût que l'on n'imagine pas !

### Quels sont les moyens utilisés pour empêcher sa prolifération ?

L'arrachage qui, s'il est le plus efficace, est en contre-partie le plus contraignant.

Le fauchage, le broyage ou la tonte. Les plus utilisés.

Le désherbage chimique. Le moins écologique.

Il faut savoir que si ces différentes techniques ont chacune leurs intérêts, elles doivent être réalisées à un moment précis dans la croissance de la plante. Sinon on risque d'augmenter sa propagation.

### Que prévoit la réglementation ?

Bien qu'il n'existe pas encore de textes spécifiques à la lutte contre l'ambroisie au niveau national et international, le Ministère de l'emploi et de la solidarité, la DRASS (direction régionale des affaires sanitaires et sociales), la Région Rhône-Alpes, et la communauté urbaine de Lyon ou plus précisément Le Grand Lyon s'emploient à lutter contre la prolifération de cette mauvaise herbe. Des arrêtés préfectoraux spécifiques à l'ambroisie ont déjà été publiés dans l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et le Rhône.

Dans cette démarche le rôle des communes est évidemment très important, ne serait-ce pour localiser les lieux infectés.

### Le comportement civique du citoyen

Respirer un air sain paraît être évident. Tout le monde devrait donc participer à la destruction de cette plante ne serait-ce que par solidarité et civisme.

Pour plus d'information sur l'ambroisie :  
<http://www.ambroisie.info> et  
<http://www.sante.gouv.fr/>

Depuis le 1er janvier 2014.

• **PC (Permis de construire) : 13** dont 4 accordés par la nouvelle municipalité au 25 août 2014.

- LE VILLAGE : Construction d'une maison M. DUBOIS et Mme SCHIAVONE

- LE VILLAGE : Construction d'une maison M. MONTEMAGNO

- LE BACCON : Construction d'une maison M. DE MARTIN

- LE DEVEZ : Construction d'une maison M. et Mme LOURENCO

• **PA (Permis d'aménager) : 1**

• **DP (Déclarations préalables) : 17**

• **CU (Certificats d'urbanisme) : 22**

• **DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) : 14**

## ■ SAINT BLAISE ET L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN

Alors que les vacances se terminent et que la période de rentrée scolaire frappe déjà à nos portes, voilà l'occasion de faire le point sur l'offre de transports collectifs scolaires et extra-scolaires qui est proposée sur notre commune, ainsi que les dernières nouveautés et actualités qui la composent.



Depuis septembre 2013, le Pays Voironnais a mis en place **une nouvelle tarification basée sur les quotients familiaux des familles**. Depuis cette période, la gratuité des transports scolaires est terminée. De fait, il faut

s'acquitter de l'abonnement adéquat (**voir encadré n°1**) pour pouvoir prendre le bus.

Ces tarifs sont chargés sur une carte OÙRA, délivrée par la Gare Routière de Voiron. L'avantage de cette carte, c'est qu'elle peut être utilisée avec d'autres modes de transports comme le train ou le réseau TAG de Grenoble. Cette carte, une fois acquise, est rechargeable sur la borne située en gare routière de Voiron ou sur le site internet du Pays Voironnais, rubrique transports (paiement en ligne).

A Saint Blaise, chacun son bus ! Les écoliers de maternelle et de primaire peuvent emprunter la ligne PRO4. Les collégiens de Rives vont pouvoir monter dans les **lignes RI01** ou **RI02** selon le lieu d'habitation. Les lycéens de Voiron, eux, pourront utiliser **la ligne G**. Une partie du village (Chatelard et Pont du Boeuf) peut même profiter de la **ligne M** qui joint les établissements scolaires publics de Moirans. Le détail des points de dessertes des lignes de la commune est indiqué dans **l'encadré n°2**.

Toutes les lignes de bus à vocations scolaires ont été dessinées en fonction des établissements scolaires publics de secteur. Les établissements privés ne sont donc pas desservis, notamment lorsqu'ils ne se trouvent pas sur le trajet d'une ligne existante.

Enfin, il convient de rappeler à tout un chacun que malgré leur vocation « scolaire », **toutes les lignes de bus du Pays Voironnais sont accessibles à tous, enfants comme adultes, à condition bien sûr de s'acquitter d'un titre de transport**. Pour un titre unitaire, il est possible de le demander au chauffeur de la ligne à raison de **1 euro par trajet**.

Si par exemple vous travaillez à Voiron et que vos horaires correspondent à ceux d'une ligne desservant la commune, vous pouvez très bien l'utiliser quotidiennement !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Gare Routière de Voiron tous les jours sauf le dimanche de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 au 04.76.05.03.47

### I. LA NOUVELLE TARIFICATION

#### ABONNEMENTS

QUOTIENT FAMIL	TOUT PUBLIC		MOINS 26 ANS	
	ANNUEL	MOISUEL	ANNUEL	MOISUEL
Sup. à 800	250 €	25 €	60 €	6 €
631 à 800	150 €	15 €	60 €	6 €
401 à 630	75 €	7,5 €	40 €	4 €
0 à 400	25 €	2,5 €	25 €	2,5 €

#### DÉPLACEMENTS OCCASIONNELS

LE TICKET UNITAIRE À 1 € (DELIVRÉ UNIQUEMENT DANS LES VÉHICULES)  
Il vous permet de circuler librement pendant 1 heure (aller-retour autorisé)

LE «CARNET» DE 10 TICKETS À 8 €  
Stockés sur une carte OÙRA, chaque ticket vous permet de circuler librement pendant 2 heures (aller-retour autorisé)

LE TICKET TRIBU À 3 €  
Délivré exclusivement en Gare Routière, il permet à un petit groupe, de 2 à 3 personnes, de circuler librement pendant une journée.

LE BILLET GROUPE À 15 €  
Délivré exclusivement en Gare Routière, sur réservation 48 h à l'avance il permet à un groupe de 10 à 30 personnes d'effectuer un aller-retour dans la journée.

### 2. LES POINTS D'ARRÊTS PAR LIGNE

LIGNE **PR 04** (SAINT-BLAISE / REVERMONT)  
Chatelard, Grand Voye, Petit Voye, Ravignouse, Route de la Murette, Guichard, Devez, Cimetière, Mairie.

LIGNE **RI 01** (SAINT-BLAISE CENTRE / RIVES DESOIS)  
Route de la Murette, Petit Voye, Cimetière, Guichard

LIGNE **RI 02** (SAINT-BLAISE OUEST / RIVES DESOIS)  
Chatelard, Pont du Boeuf, Route du Rivier.

LIGNE **G** (SAINT-BLAISE / VOIRON)  
Chatelard, Pont du Boeuf, Grand Voye, Cimetière, Petit Voye, Route de la Murette.

LIGNE **M** (SAINT-BLAISE / MOIRANS)  
Pont du Boeuf, Chatelard

LES HORAIRES SONT DISPONIBLES EN MAIRIE  
OU SUR LE SITE [WWW.PAYSVOIRONNAIS.COM](http://WWW.PAYSVOIRONNAIS.COM)  
RUBRIQUE TRANSPORT

## ■ TRAVAUX

**Le sol de la Halle du Buis a fait peau neuve.** C'est l'établissement **Ciolfi à Moirans** qui a remporté le marché de réfection du sol.



Les travaux débutés en juillet ont été terminés début septembre 2014, juste à temps pour la reprise des activités sportives.

Pour mémoire, le revêtement du sol de la Halle du Buis, en béton bitumeux d'origine et repeint, restait rugueux malgré la peinture. Cette peinture ancienne était en

très mauvais état et le revêtement ne correspondait plus aux activités sportives telles que pratiquées aujourd'hui.

Le nouveau sol permettra à la commune de répondre à tous types de manifestations à la Halle. Visionnez les images des différentes étapes de la réfection sur le site Internet [www.saintblaisedubuis.fr](http://www.saintblaisedubuis.fr)

Les deux courts de tennis ont eux aussi bénéficié de travaux de rénovation. **Leurs clôtures ont été entièrement renouvelées** par l'entreprise **Laquet Tennis** de Lapeyrouse-Mornay pour un montant de 14 400 euros TTC.

Les nouvelles clôtures de 3 m. de haut disposent de poteaux de 60 mm de diamètre espacés tous les 3 m. Laquet Tennis avait déjà réalisé la réfection du revêtement sol des courts en 2007. Les verrous restent inchangés.

## ■ FÊTE DE LA MUSIQUE

Le 26 juin dernier, la Fête de la Musique a connu un grand succès avec la participation de nombreux musiciens issus de **groupes locaux et de jeunes enfants musiciens qui sont montés sur scène** sous les regards émerveillés de leurs parents et du public sur le parking de la Halle de Saint Blaise du Buis.



La soirée, organisée en partenariat avec la commune de Réaumont, était placée sous le signe de l'éclectisme avec de nombreux genres musicaux : rock, jazz, musique classique, heavy covers...

L'équipe municipale tient à remercier chaleureusement les 7 groupes à l'affiche : DUO VIOLON & PIANO, SNAP'JACK, BOB & FORTUNE, JAN BIANI ORCHESTRA, MELLOW MIND, HANX, et HEAVY METAL DRINKERS. Un grand merci également au Basket Club de Bavonne qui a tenu la buvette.

## SEPTEMBRE

**6** : Journée Portes ouvertes du Basket Club Bavonne – Halle du Buis. 14-17h.

**7** : Tournoi de basket – Halle du Buis. 9-18h.

**17** : Conseil municipal. Salle du Conseil. 20h-23h.

**19** : Présentation de l'inventaire faune-flore de St Blaise du Buis par l'association le Pic Vert – Salle la Sure. 20h30.

**26** : Assemblée générale du Sou des écoles – Ecole maternelle de Réaumont. 20h30.

## OCTOBRE

**18-19** : Fête de l'arbre. Réaumont.

**19** : Pucier du Basket Club Bavonne. Gymnase de la Murette. 9h.

**20-24** : Stage de basket.

**27-31** : Stage de tennis.

## NOVEMBRE

**11** : Commémoration du 11 novembre 1918 consacré à la Victoire et à la Paix – Saint Blaise du Buis.

**27** : Collecte du don du sang. La Murette.

## ÉTAT CIVIL

### Bienvenue à :

Manon MORA HENRAS née le 24 juin 2014 à VOIRON (Isère)

William TASSEL né le 24 juillet 2014 à Grenoble

### Elles nous ont quittés :

Mme BEYLIER épouse MICHOUX le 10 mai 2014

Mme MEYNET veuve GARAMBOIS Marie Fernande le 7 juillet 2014

### Ils se sont dit oui :

Fabrice MISTRETTA et Aurélie ROSEAU le 12 juillet 2014

**OFFRES D'EMPLOI :**

Vous recherchez un emploi ? Consultez la page « Offres d'emploi » dans la rubrique « Services aux habitants » sur le site Internet [www.saintblaisedubuis.fr](http://www.saintblaisedubuis.fr). Vous y trouverez des adresses de sites web qui proposent des jobs dans le privé et le public.

**IMPOTS SUR LES REVENUS**

Votre avis d'impôt sur les revenus 2014 est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Vous pouvez payer votre impôt en ligne jusqu'au **20 septembre 2014**. Pour vous simplifier l'impôt, faites vos démarches en ligne.

**PERMIS DE CONDUIRE : SOLDE DES POINTS**

Si vous avez commis des infractions au code de la route, vous pouvez connaître le solde de vos points via le site [www.telepoints.info](http://www.telepoints.info).

**ÉLECTION EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014**

Inscrits : 731  
 Votants : 315  
 Blancs ou Nuls : 0  
 Exprimés : 302

Le taux de participation à Saint-Blaise-du-Buis était de 43,09 %

Le taux d'abstention était de 56,91 %.

Front national : 25,5 % ; Union pour un mouvement populaire : 17,22 % ; Union de la gauche : 14,24 % ; Europe Ecologie-Les Verts : 10,26 % ; Union du centre : 7,62 %.

**■ FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

Cette année, avec le soutien financier de Saint Blaise du Buis, le feu d'artifice et le bal populaire se sont déroulés le lundi 14 juillet 2014 à Réaumont.

**Véronique Léonardi**, 4e adjointe et vice-présidente en charge de la commission Animation – Culture – vie du village et associations, représentant Anthony Lecureur, maire de Saint-Blaise du Buis, a voulu transmettre dans son discours les **valeurs d'échange, des relations intercommunales et de participation des associations.**

*« Ce jour festif est synonyme, comme la fête de la musique, de moment privilégié et de mise en commun entre deux communes : Saint Blaise du Buis et Réaumont. Nous voulons continuer nos relations intercommunales en célébrant alternativement dans nos deux communes cette fête populaire. Nos relations au sein des communes sont intenses avec une cohésion sociale et le lien qui nous unit depuis longtemps.*

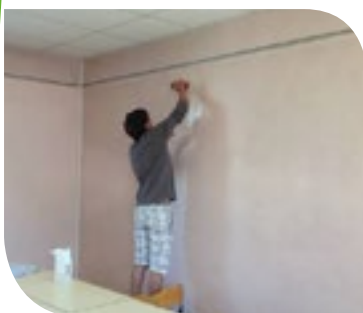
*Je remercie les associations pour l'aspect important de la vie démocratique locale et en particulier les associations reaumontaises et buissardes pour leur participation dans les activités et la buvette, »* a expliqué Véronique Léonardi.

En effet, malgré un temps maussade, et un public moins nombreux qu'attendu, ce fut **un bel exemple de coopération entre associations locales : le tennis club** pour le feu, **le Basket Club Bavonne** et **Féerie des Aiguilles et Handicap** pour la buvette et la restauration.

**■ NOUVEAUX HORAIRES DE L'ÉCOLE**

En application de la réforme des rythmes scolaires, l'école élémentaire Paulette Collavet propose de nouveaux horaires à la rentrée 2014. La commission des affaires scolaires a en effet finalisé la mise en place de cette réforme.

**Les temps d'activités périscolaires (TAP)** auront lieu tous les jours de 15h30 à 16h30. Un panel d'activités est proposé aux enfants : **poterie, activités manuelles, anglais, basket, capoeira, escrime, lecture, couture...** Ces activités seront coordonnées par une personne qui



vient d'être recrutée par la Mairie : **Sandrine Guerreiro**. Une participation est demandée aux familles : **1,20 euro par activité et par enfant.**

Pour accueillir une partie des TAP, une salle située au-dessus de l'école a été entièrement rénovée par des élus et des bénévoles (Muriel Lomer, 2e adjointe en charge des affaires scolaires, enfance et jeunesse ; Véronique Léonardi, 4e adjointe Animation – Culture – vie du village et associations ; Leslie Blin, conseillère municipale ; Eric Durand, agent technique ; Anthony Lecureur, maire; et 3 bénévoles dont Thibault Maurey.

**Les TAP sont facultatifs.** Les enfants sortiront de l'école à 15h30 et participeront aux TAP **uniquement sur inscription préalable. Chaque famille s'engage à inscrire son enfant à une activité par jour différente pour chaque jour de la semaine.**

Si un enfant n'est pas inscrit aux TAP, et que sa famille n'est pas présente à 15h30 pour le récupérer, celui-ci sera pris en charge par la coordinatrice.

St Blaise du Buis	Garderie	Ecole	Pause méridienne	Ecole	TAP	Garderie
L, Ma, J, V	7h30-8h30	8h30-11h45	11h45-13h30	13h30-15h30	15h30-16h30	16h30-18h00
Mercredi	7h30-8h30	8h30-11h30	-	-	-	11h30-12h30

### ■ FORUM DES ASSOCIATIONS

Activités culturelles, sportives, artistiques, créatives, ludiques... les associations étaient réunies à l'occasion de la 7e édition du Forum des Associations de Saint Blaise du Buis à la salle La Sure le 5 septembre 2014 de 18 à 21h. C'était l'opportunité de découvrir un sport ou une activité culturelle pour s'épanouir. Vous pourrez toujours **retrouver des informations sur toutes ces associations sur le site de la commune** à la rubrique « **Loisirs et Patrimoine** ».

### ■ AMICALE BOULE

Le vendredi 25 juillet 2014, **l'AMICALE BOULE** a reporté son concours « sociétaires et découverte du sport boule » qui était initialement prévu comme chaque année le 1er mai.



30 jeunes et moins jeunes ont pu s'essayer à notre sport avec beaucoup de plaisir.

Malgré le changement de date, la pluie nous a «expédiés» à l'abri pour finir la soirée autour du buffet.

Rendez-vous l'année prochaine !

Le président, Jean-Marc RAVACHOL

### ■ GYMNASTIQUE BLAISIENNE

Notre assemblée générale du 2 juin 2014 a reconduit les membres du bureau : la présidente, Ghislaine Feydicki, la trésorière, Nicole Thielens, et la secrétaire, Suzanne Gauthier.

Nous continuerons pour la période septembre 2014-juin 2015 à proposer **deux séances hebdomadaires de gymnastique**. Notre nouvelle animatrice, **Jennifer**, assurera l'encadrement d'une séance le **lundi de 20 à 21h**, et notre animateur Guy reconduit la séance du **mercredi de 19h45 à 20h45**. La date de la rentrée est fixée aux **lundi 15 et mercredi 17 septembre** (salle Parménie).

Nous vous rappelons qu'une **séance gratuite vous est offerte** pour voir si le style de cours vous convient.

Pour plus d'informations, vous pouvez aussi contacter Suzanne au 06 81 21 78.31.

Le bureau

### ■ TENNIS

Les vacances sont finies, une nouvelle saison commence au tennis. L'assemblée générale a eu lieu le 29 août et les cours (enfants et adultes) dispensés par un professeur diplômé vont reprendre du **mardi 9 septembre jusqu'au 25 novembre 2014**.

**Les cours s'interrompent pendant l'hiver et reprendront le 24 mars 2015 jusqu'à la fin juin.**

Un stage pour les jeunes aura lieu la 2e semaine des vacances de la Toussaint le matin de 9h30 à 12h30 par tranches de 1 h ou 1h30 selon le nombre.

L'adhésion au club s'étend sur une année scolaire (septembre 2014- fin août 2015) et vous permet de jouer sur les terrains extérieurs quand vous le souhaitez.

Au cours de la saison écoulée 25 enfants et 6 adultes ont suivi les cours, et le club comptait au total **65 adhérents**.

Bonne rentrée à tous et à bientôt.

La secrétaire, Michèle Buisson

### RICHESSSES DE SAINT BLAISE

Le territoire communal de Saint Blaise du Buis accueille une biodiversité et des paysages remarquables : la vallée de la Fure, l'étang de Côte Manin, de nombreux pâturages et prés de fauche. C'est dans cet environnement que notre faune et notre flore cohabitent : des espèces d'oiseaux rares comme le milan royal ou l'oie cendrée, des mammifères vulnérables comme le Murin à oreilles échancrées. Mais aussi des reptiles, amphibiens et insectes si particuliers.

La faune n'est pas en reste avec l'œillet des Chartreux ou le polystic à aiguillons (une fougère), deux espèces interdites à la cueillette, attention !

Si tous ces sujets vous intéressent venez le **19 septembre à 20h30 à la salle La Sure** de St Blaise du Buis pour découvrir bien d'autres habitants de notre étonnante commune de St Blaise du Buis !!!

La présentation de notre faune et de notre flore sera réalisée par **l'association Pic Vert** suite à un inventaire qui s'est déroulé sur une année complète aux quatre saisons.

## SORTIES GRATUITES EN ISERE

Découvrez une sélection de sorties gratuites ou à tarifs réduits en Isère sur le site Internet de Saint Blaise du Buis. La sélection est extraite de la base de données SITRA (Site d'informations touristiques en Rhône-Alpes) alimentée entre autres par l'Office de Tourisme du Pays Voironnais.

Expositions, musique, danse, sorties nature, dégustations gastronomiques... l'Office de Tourisme saisit tous types de rendez-vous émanant des associations locales dans SITRA qui « alimente » de nombreux sites Internet par la proposition de flux RSS (Really Simple Syndication) ou de fils d'information automatisés sur les pages web.

Le site de St Blaise publie quelques fils d'informations touristiques afin de valoriser la culture, l'environnement et le patrimoine local : « **Sortir près de chez vous, Musique en Pays voironnais, Expositions alentour, Expositions en Isère, et Sorties gratuites en Isère** ». Visitez sans plus attendre notre site Internet, rubrique « Agenda ».

Si vous êtes organisateurs d'événement et désirez faire figurer vos informations, contactez l'Office de Tourisme du Pays voironnais : 04 76 05 00 38 ou 04 76 06 60 31 / [tourisme@paysvoironnais.com](mailto:tourisme@paysvoironnais.com).

## HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi de 9h à 12h  
 Mercredi de 15h à 18h  
 Vendredi de 16h à 19h  
 Tél : 04.76.65.65.00  
 Fax : 04.76.05.39.62  
 E-mail : [m.siblaise@wanadoo.fr](mailto:m.siblaise@wanadoo.fr)  
[www.saintblaisedubuis.fr](http://www.saintblaisedubuis.fr)

## ■ BASKET CLUB BAVONNE

**Le samedi 6 septembre 2014, le Basket Club Bavonne ouvre traditionnellement ses portes de 14 à 17h à la Halle du Buis** fraîchement rénovée. Vous et/ou votre enfant êtes intéressés par le basket ? Le club vous donne rendez-vous pour prendre un premier contact avec le ballon et l'équipe technique pour découvrir ludiquement et en toute décontraction ce sport par divers petits ateliers. A partir de 6 ans.



Le **dimanche 7 septembre** le Basket Club Bavonne organise son **5e Tournoi « Luttna-Quiblier »** qui lancera la nouvelle saison sportive. Il aura également lieu à la Halle de 9 à 18h. Les jeunes du club attendent vos encouragements. Venez nombreux ! Contact Didier Jacolin : 06 72 10 21 06.

## ■ BUIS'ART



Une nouvelle rentrée approche et avec elle, vont reprendre vie crayons, couleurs, peinture, pinceaux, palette... pour le plus grand plaisir de tous les adhérents de Buis'art.

L'été a été l'occasion de découvertes, d'images qui vont maintenant retrouver vie sur la toile ou le papier des

artistes.

L'association reprend donc ses différentes activités dès le 8 septembre : dessin, pastel, aquarelle, techniques mixtes (peinture à l'huile, acrylique...) pour débutants comme pour plus confirmés.

Les inscriptions aux cours pour l'année 2014-2015 ont commencé. Pour tout renseignement, s'adresser à Véronique Léonardi au 06 83 76 12 07 ou [veronique.leonardi@orange.fr](mailto:veronique.leonardi@orange.fr)

## ■ SOU DES ÉCOLES

Après l'organisation de la kermesse des écoles le 21 juin dernier qui clôturait une année scolaire en beauté, le Sou des écoles Réaumont-St Blaise du Buis entame une nouvelle année 2014-2015 en faveur des enfants scolarisés à St Blaise et à Réaumont.



De nombreuses manifestations et projets sont au programme : soirée costumée, vente de brioches et de pizza, loto, kermesse...

autant de rendez-vous à ne pas manquer ! Notre association, composée de parents d'élèves bénévoles, vous détaillera ses projets lors de **son assemblée générale le vendredi 26 septembre 2014 à l'école maternelle de Réaumont à 20h30.**

Nouveaux arrivants, ou parents ayant tout simplement un peu de temps à consacrer à l'organisation d'événements festifs pour les enfants : proposez votre aide au Sou. Nous accueillons toute personne désireuse d'œuvrer pour l'éducation culturelle et sportive des enfants. En effet, les bénéfices sont entièrement reversés aux 8 classes (5 classes de l'école Paulette Collavet et 3 classes de l'école primaire à Réaumont) pour participer aux sorties éducatives proposées par les enseignantes.

Contact : Floriane Crozet, présidente du Sou des écoles au 06.62.42.81.43 ou [crozet.floriane@orange.fr](mailto:crozet.floriane@orange.fr).

